

## Annexe à la CSR 2009

(cf. art. 7 CSR 2009 Fixation des contributions cantonales)

### Contributions cantonales applicables du 1<sup>er</sup> août 2011 au 31 juillet 2013

(selon décision de la conférence des cantons signataires du 13 novembre 2009)

Catégorie de contribution	Degrés scolaires, types d'écoles et filières de formation	Contribution cantonale par année scolaire CHF*
<b>7.1</b>	<b>Degré préscolaire</b>	
	Ecole enfantine	7'900
<b>7.2</b>	<b>Ecole obligatoire</b>	
<b>7.2.1</b>	<b>Cycle primaire</b>	
	Classes régulières	10'600
	Classes spéciales (+ supplément de 50% par rapport au tarif de base) <sup>1)</sup>	15'900
	Formations pour les élèves particulièrement doués (+ supplément de 10% par rapport au tarif de base) <sup>2)</sup>	11'660
<b>7.2.2</b>	<b>Cycle secondaire I</b>	
	Classes régulières (classes générales, secondaires et spécialisées)	15'400
	Classes spéciales (+ supplément de 50% par rapport au tarif de base) <sup>1)</sup>	23'100
	Année scolaire en langue étrangère (enseignement dispensé en 9 <sup>e</sup> année scolaire)	15'400
	Formation de rattrapage (lien avec la profession)	15'400
	Formations pour les élèves particulièrement doués (+ supplément de 10% par rapport au tarif de base) <sup>2)</sup>	16'900
	Enseignement gymnasial à l'école obligatoire	15'400
<b>7.3</b>	<b>Cycle secondaire II (écoles d'enseignement général)</b>	
	Cours préparatoires généraux, année scolaire de préparation professionnelle, formations d'intégration (IBK et IIK))	15'400
	Ecoles de maturité	18'900
	Ecoles de maturité pour adultes, temps plein (Tpl)	18'900
	Ecoles de maturité pour adultes, temps partiel (Tpa) par leçon hebdomadaire sur une base annuelle	700
	Ecoles de culture générale et de maturité spécialisée (EMSp) ; formation jusqu'au certificat de culture générale	17'500
	Ecoles de culture générale et de maturité spécialisée (EMSp) ; formation pour le certificat de maturité spécialisée, par leçon hebdomadaire sur une base annuelle	600
	Cours préparatoires aux filières des hautes écoles, par leçon hebdomadaire sur une base annuelle	700
	Formations pour les élèves particulièrement doués (+ supplément de 10% par rapport au tarif de base) <sup>2)</sup>	
	- Ecoles de maturité	20'800
	- Ecoles de culture générale et de maturité spécialisée (EMSp) ; formation jusqu'au certificat de culture générale	19'300
<b>7.4</b>	<b>Filières d'études du degré tertiaire non reconnues par la Confédération</b>	
	Formation générale, temps plein (Tpl) <sup>3)</sup>	11'330
	Formation générale, en cours d'emploi <sup>3)</sup>	380
	Formation générale, modulaire (mod.) <sup>3)</sup>	9

\* Montants arrondis à 100 francs

- 1) Supplément de 50% pour les écoles proposant en plus un enseignement spécialisé (p. ex. classes à effectif réduit)
- 2) Le supplément de 10% correspond à 20% (=  $1/5^e$ ) du supplément prévu pour les classes spéciales
- 3) Selon le tarif (montants arrondis à CHF 5) de la Convention intercantonale sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) de la CDIP